

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MARS 2011**

Délibération  
n° 2011.03.034

**Camping  
communautaire :  
régie dotée de  
l'autonomie financière  
en charge de la  
gestion du camping  
d'intérêt  
communautaire :  
désignation du  
directeur**

**LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mars 2011**

**Secrétaire de séance** : Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Yves BRION à Françoise COUTANT

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

**Excusé(s)** :



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.03.034**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE : REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE EN CHARGE DE LA GESTION DU CAMPING D'INTERET COMMUNAUTAIRE : DESIGNATION DU DIRECTEUR**

La régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion du camping d'intérêt communautaire, conformément aux statuts que vous venez d'approuver et à l'article R. 2221-3 du code général des collectivités territoriales, « *est administrée, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président, ainsi que par un directeur* ».

Les articles L 2221-14 et R 2221-67 organisent la désignation du directeur de régie dotée de l'autonomie financière. Celui-ci est désigné par le conseil communautaire sur proposition de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

Le directeur ainsi désigné par le conseil communautaire est ensuite nommé par Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

**Je vous propose :**

**DE DÉSIGNER**, sur proposition de Monsieur le Président du GrandAngoulême, Monsieur Jean-Louis FREGY comme directeur de la régie en charge de la gestion du camping d'intérêt communautaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**01 avril 2011**

**Affiché le :**

**01 avril 2011**